

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 FEVRIER 2015

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h45'.

41 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Jean-Géry GODEAUX, Mme Christine DEFRAIGNE, MM. Gilles FORET, Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mme Fatima SHABAN, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, Roland LEONARD, Benoît DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Mehmet AYDOGDU, Mmes Nathalie FRISSE, Géraldine BLAVIER, MM. Raoul HEDEBOUW, Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppe MANIGLIA, Mme Sarah SCHLITZ, MM. Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, M. Jean-Paul BONJEAN, Mmes Caroline SAAL, M. Serge CARABIN, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

8 membres sont absents : MM. Claude EMONTS, Hassan BOUSETTA, Mme Véronique DE KEYSER, MM. Michel PETERS, Louis MARAITE, Quentin le BUSSY, dont deux sont excusées à savoir, Mmes Audrey NEUPREZ, Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SÉANCE PUBLIQUE

Installation du Conseil communal des enfants

(M. Michel PETERS entre en séance : 42 présents).

INTERPELLATIONS

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER intitulée « Comment embellir les rues et quartiers de Liège et lutter contre les (vraies) incivilités ? » à laquelle répond M. André SCHROYEN et M. le BOURGMESTRE.

(M. Hassan BOUSETTA entre en séance : 43 présents).

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON intitulée « Saint-Léonard se vide-t-il de ses services de proximité ? Le service Relief doit ré-ouvrir » à laquelle répond Mme Maggy YERNA.

(M. Claude EMONTS entre en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS intitulée « Donnons vraiment la parole aux jeunes » à laquelle répond M. Fouad CHAMAS.

Entend une interpellation de M. Gilles FORET intitulée « La période transitoire avant la reprise effective de l'Hôtel Alliance, voisin du Palais des Congrès » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE intitulée « Le projet Gaudi » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Bénédicte HEINDRICHS intitulée « Comment préserver la biodiversité et l'initiative citoyenne dans les espaces naturels ? (le cas du quartier Laveu) » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de Mme Caroline SAAL intitulée « Les ateliers d'Art Contemporain ».

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE, de MM. Fabrice DREZE et Pierre GILISSEN intitulée « Avenir des ateliers d'Art Contemporain, du personnel et des stages pour enfants ».

M. Jean Pierre HUPKENS répond aux deux interpellations relatives aux Ateliers d'Art Contemporain.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE et de M. Raphael MIKLATZKI intitulée « Organisation de cours philosophiques et d'initiation aux religions dans l'Enseignement communal liégeois » à laquelle répond M. Pierre STASSART.

Entend une interpellation de M. Jean-Paul BONJEAN intitulée « Hommage à feu M. Sam PIEROT, employé passionné de la maison du jazz » à laquelle répond M. Le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW intitulée « Liège, 30 km de Tihange, est elle vraiment préparée à une catastrophe nucléaire d'ampleur » à laquelle répond M. Le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER intitulée « Quelles mesures pour réduire la pollution de l'air » à laquelle répond M. André SCHROYEN et M. Le BOURGMESTRE.

1.

Approbation de la mission d'étude complémentaire pour la construction d'un commissariat dans le quartier de Sainte-Marguerite (LIEGE) ayant pour objet la réalisation d'un master plan du site défini par les rues Hocheporte, Agimont et de l'Académie, en vue de proposer un schéma d'aménagement global intégrant une révision de la programmation et la qualification des espaces publics, tel que demandé par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne.

La délibération est adoptée par 43 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

2.

Entretien global des locaux de la Zone de police du 1er juin 2015 au 31 mai 2019 - Passation d'un marché de services par adjudication ouverte avec publicité européenne - Fixation des critères de sélection qualitative du marché - Adoption du cahier spécial des charges.

3.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 septembre 2014.

4.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 juin 2014.

5.

Prolongation de l'actuel contrat de location de huit appareils de contrôle de stationnement avec imprimante pour une durée de 10 mois, à savoir du 1er mars 2015 au 31 décembre 2015

6.

Décision de passer par le biais du marché public lancé par la Police fédérale à son profit et à celui des 195 zones de police locale qui souhaiteraient s'y raccrocher, ayant pour objet l'installation et la mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau système automatique ainsi que l'appareillage périphérique (CAFIS) d'identification, d'analyse et de comparaison d'empreintes digitales et palmaires et de traces digitales et palmaires, inclus l'entretien au profit de la police intégrée, en vue de la maintenance du livescan de la Zone de police pour une durée de 10 ans.

7.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 23 janvier 2015 décidant de passer un marché par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir 55 pistolets mitrailleurs (en ce compris leurs éléments tactiques et 6 pistolets mitrailleurs à munitions spécifiques) pour la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché

PRISE DE CONNAISSANCE ET ADMET la dépense globale sur les pièces de rechange

La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

8.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 23 janvier 2015 procédant à l'acquisition de 44 sets de protections balistiques (soit 88 plaques) destinés aux membres opérationnels de la Zone de police par le biais du marché DGS/DSA 2010 R3 360 lancé par la Police fédérale au profit de la police intégrée et des écoles de police et engageant, via M. le Comptable spécial, une somme afin d'acquérir 44 sets de protections balistiques (soit 88 plaques) destinés aux membres opérationnels de la Zone de police, par le biais du marché DGS/DSA 2010 R3 360 lancé par la Police fédérale au profit de la police intégrée et des écoles de police.

PRISE DE CONNAISSANCE ET ADMET la dépense globale

La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

9.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 23 janvier 2015 décidant de passer un marché par procédure négociée sans publicité en vue de l'acquisition de 40 plaques balistiques renforcées constituées de billes en céramique (20 plaques de protection avant et 20 plaques de protection arrière) pour le Peloton antibanditisme de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir ce marché

PRISE DE CONNAISSANCE et ADMET la dépense globale

La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

10.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 23 janvier 2015 décidant de commander des gilets pare-balles pour les membres opérationnels de la Zone de police pour l'année 2015

PRISE DE CONNAISSANCE de la décision du Collège communal du 23 janvier 2015 de pourvoir à une dépense - ADMET la dépense invoquée ci-dessus

La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

11.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 23 janvier 2015 décidant de passer un marché à lots par procédure négociée sans publicité, en vue de l'acquisition de 16 PC portables semi-rigides permettant une connexion ISLP (lot 1), de 16 imprimantes sur batterie (lot 2) et de 21 mallettes rigides (lot 3) pour la Zone de police.

PRISE DE CONNAISSANCE ET ADMET la dépense globale.

La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

12.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 23 janvier 2015 décidant de pourvoir à la dépense relative à l'acquisition de 1000 chargeurs fns9 pour la Zone de police PRISE DE CONNAISSANCE ET ADMET la dépense globale relative à l'acquisition susmentionnée.

La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

13.

Ratification de la décision du Collège communal du 23 janvier 2015 autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour permettre le paiement de la cotisation de la Ville à la S.C.R.L. " INTERCOMMUNALE D'INCENDIE DE LIÈGE ET ENVIRONS - SERVICE RÉGIONAL D'INCENDIE - S.R.I.", pour l'année 2015.

14.

Décision de procéder au marquage d'une ligne discontinue de couleur jaune peinte sur la bordure du trottoir, sur une longueur de 1,5m à hauteur de l'immeuble sis n°18 rue des Fossés à 4000 LIEGE.

15.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur la commande d'une gerbe relative au décès du Secrétaire des Porte-drapeaux.

16.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur la commande d'une gerbe relative à l'hommage rendu aux victimes de la Place Saint-Lambert.

17.

Ratification de la décision du Collège communal du 16 janvier 2015 autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement portant sur la prise en charge de l'organisation de la logistique et de la technique (à l'exception du catering) de la fête du personnel, le 21 janvier 2015.

18.

Ratification de la décision du Collège communal du 16 janvier 2015 autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement portant sur la prise en charge du service traiteur de la fête du personnel, le 21 janvier 2015 aux Halles de Foires de Liège.

19.

Ratification de la décision du Collège du 16 janvier 2015 autorisant, le dépassement des douzième provisoire en ce qui concerne l'engagement du montant des billets d'entrée pour l'exposition 14-18 qui se déroule à Liège jusqu'au 31 mai 2015, à offrir à l'ensemble du personnel communal (2 par personne, soit 3.400 billets) présent lors de la fête du personnel qui se déroule le 21 janvier 2015.

20.

Adoption d'une déclaration relative au traité de libre-échange transatlantique.

La délibération est adoptée par 35 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention.

21.

Adoption de la convention spécifique de partenariat et du protocole de collaboration entre la Ville de Liège et la Ville de Lubumbashi.

22.

Recours à la procédure de médiation : approbation du rapport d'activités de la Ville en matière de médiation dans le cadre des sanctions administratives de novembre 2013 à octobre 2014.

SANS OBJET

23.

RATIFICATION de la décision décision du Collège communal du 23 janvier 2015 autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement d'une somme en vue de l'affranchissement du courrier de la Ville par les soins de la S.A. BPOST moyennant une facture ultérieure ou un paiement anticipé sur le budget 2015 sous réserve de son approbation par les Autorités de tutelle.

24.

RATIFICATION la décision décision du Collège communal du 23 janvier 2015 autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement d'une somme en vue de l'affranchissement du courrier de la Ville par nos soins sur le budget 2015 sous réserve de son approbation par les Autorités de tutelle.

25.

Location de deux photocopieurs noir et blanc de production, à l'état neuf, avec garantie omnium d'une durée de cinq ans. – Marché de fournitures à passer par appel d'offres en procédure ouverte avec publicité européenne. – Fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution du marché. – Adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

26.

Maintenance des logiciels de cartographie numérique et du système d'information technique équipant les services de la Voirie, de l'Urbanisme, des Plantations, de l'Architecture et du P.F.G.V. - Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité - adoption du cahier spécial des charges.

27.

Maintenance des logiciels de gestion des collections patrimoniales - Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité d'une durée d'un an, du 01/01/2015 au 31/12/2015, reconductible pendant 3 périodes d'un an jusqu'au 31/12/2018 au plus tard - Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité - adoption du texte du contrat.

28.

Ratification de la décision du Collège adoptant la convention transactionnelle avec la SA « SDGH BOVERIE ».

ADDENDUM 28 BIS

Motion de la Ville de Liège à l'adresse des autorités fédérales, régionales et communautaires : nous ne paierons pas l'austérité – motion déposée par le groupe PTB.
La motion est rejetée par 7 voix pour, 36 voix contre et 1 abstention.

29.

Adoption de la convention relative au financement des travaux hors configuration du tram à passer avec la S.R.W.T. et la Région wallonne.

(Mme Diana NIKOLIC sort de séance : 43 présents).

30.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 septembre 2014.

31.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 juin 2014.

32.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 avril 2014.

33.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 mai 2014.

34.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 juillet 2014.

(MM. Fabrice DREZE et Jean-Géry GODEAUX sortent de séance : 41 présents).

35.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 29 août 2014.

36.

Prise de connaissance de l'approbation par les autorités de tutelle des modifications budgétaires n°2 de 2014 de la Ville.

37.

Communication de M. l'Echevin des Finances, de la Mobilité, du Tourisme et du Patrimoine relative à la nouvelle circulaire du Service public de Wallonie relative à la Tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

38.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur une animation par l'ASBL « Théâtre de Marionnettes de Mabotte » le 30/8/14 au Théâtre de Liège dans le cadre du rallye touristique.

39.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur une prestation musicale le 30/08/14 au Théâtre de Liège dans le cadre du rallye touristique.

40.

Décision de louer un immeuble sis rue des Mariniers, 2 à 4000 Liège cadastré 10 ème division, section B n° 116 B 3 - Adoption du texte de la convention de bail commercial.

41.

Adoption de la nouvelle circulaire fixant les critères de formations reconnues permettant les évolutions de carrière et les promotions.

42.

Participation à la création d'un service interne commun de prévention et de protection au travail, entre la Ville de Liège, le Centre public d'action sociale de Liège et la Zone de Police de Liège.

43.

Décision d'abroger le P.C.A. n°43 partie sud et le P.C.A. n°43/2, conformément à l'article n°57 ter du C.W.A.T.U.P.E..

44.

Décision d'abroger totalement le plan communal d'aménagement n°95 - anciennement appelé P.P.A - dit « Ilot Englebert – quartier Natalis – Vennes », approuvé par arrêté royal le 04 avril 1975 et le plan communal d'aménagement n°95/2, dit « Quartier Natalis-Vennes » révisant totalement sur le même périmètre le plan communal d'aménagement n°95, adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 03 septembre 2001 et approuvé par arrêté royal le 17 avril 2002, conformément à l'article 57 ter du C.W.A.T.U.P.E..

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

45.

Décision d'élaborer un Rapport Urbanistique et Environnemental (R.U.E.) sur le périmètre compris entre la rue Natalis, la rue des Vennes, le quai Mativa, le pont des Vennes, la place du Parc, le quai de la Boverie, le pont de Huy et le boulevard Raymond Poincaré.

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

46.

Réhabilitation des immeubles 2-4 rue Coqraimont à 4000 LIEGE en vue de créer trois logements et l'aménagement d'un jardin collectif en intérieur d'îlot ZIP/QI Sainte-Marguerite – îlot dit « Firquet/Saint-Séverin » n°1 – Décision de rapporter sa délibération du 24 octobre 2011 n°30 en ce qu'elle approuve un montant des travaux erroné et par conséquent un montant d'honoraires erroné - fixation du montant de l'avant-projet et des honoraires pour la mission d'architecture et de stabilité.

(Mmes Christine DEFRAIGNE et Maggy YERNA sortent de séance : 39 présents).

47.

Adoption du règlement du Prix Dacos et fixation de la composition du jury.

48.

Ratification de l'autorisation de dépasser les douzièmes provisoires relatif au gardiennage pour le Grand Curtius.

49.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur l'octroi d'une subvention directe classique à l'association "Pierreuse et Ailleurs".

ADDENDUM 49 bis

Proposition de développement d'une politique communale de l'architecture.
Reconnaissance de la création contemporaine en architecture comme un facteur de développement urbain.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

Ce point est retiré.

50.

Approbation des travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier relatif à l'aménagement d'un espace vert public sur le site « 4 Tourettes/Morinval » rue Morinval à 4000 Liège pour le lot n°1 : "Travaux généraux et ferronneries", et le lot n°2 : "Tailles, plantations et entretien".

51.

Accord-cadre de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de matériel de foresterie urbaine – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

52.

Ratification de l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif au traitement des déchets.

53.

DECISION d'approuver le texte de l'évaluation intermédiaire de janvier 2015 de la « Charte communale pour l'Intégration de la Personne Handicapée » à transmettre à l'A.S.B.L. « Association Socialiste de la Personne Handicapée » dont le siège social est situé 32-38 rue Saint-Jean à 1000 BRUXELLES en vue de l'obtention du label « Handycity 2015 ».

54.

Décision de modification du calendrier académique type court. Régime « Paysage » et Régime « Bologne »

55.

Adoption de la convention « Introduction à la logistique » entre la Ville de Liège (Ecole de Commerce et d'Informatique – Enseignement de promotion sociale) et le Centre de compétence régional (Liège-Logistique).

56.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur des commandes réalisées pour le transport d'élèves de différents établissements scolaires de l'enseignement communal.

SANS OBJET.

57.

Prise d'acte du procès-verbal de la réunion du 06/11/2014 de l'Organe de gestion de la Haute Ecole de la Ville de Liège, tel qu'il a été approuvé à la réunion du 04/12/2014.

(M. Guy KRETTELS et Mme Elisabeth FRAIPONT sortent de séance : 37 présents).

58.

Prise d'acte du Règlement d'ordre intérieur de la Commission paritaire locale

59.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif aux loyers et provisions pour charges locatives de l'immeuble dénommé « ESPACE GUILLEMINS ».

60.

Adoption de la convention relative à la subvention octroyée à la Ville de Liège pour le réaménagement du site SAR/LG217 dit "Théâtre de la Place" à Liège.

61.

Approbation de la réalisation de travaux supplémentaires apportés au projet initial des travaux de travaux de scénographie à effectuer dans le bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août 16, 4000 Liège et de ses extensions en vue d'y installer le Théâtre de la Place (avenant 5).

62.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA », rue Louvrex 95, 4000 Liège, les travaux de remise en état du réseau d'éclairage public rue de l'Hippodrome à hauteur de la rue de Trazegnies et de l'Avouerie et sous le passage sous voies rue de l'Hippodrome à hauteur du point des Modeleurs et à hauteur de la rue de Trazegnies (4000 Liège), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville de Liège a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs - décision de solliciter le subside du Fonds Régional pour les Investissements Communaux 2013-2016.

63.

Décision de confier à la S.C.I. TECTEO - RESA, rue Louvrex 95, 4000 Liège, les travaux de remplacement des luminaires de forte puissance par des luminaires LED à 4030 Grivegnée (plan économie d'énergie), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

64.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA », rue Louvrex 95, 4000 Liège, les travaux de sécurisation et éclairage de deux passages pour piétons rue Winston Churchill, face aux numéros 191 et 239 (4020 Liège) sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville de Liège a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs - décision de solliciter le subside du Fonds Régional pour les Investissements Communaux 2013-2016.

65.

Remise à niveau de l'éclairage public illuminant le passage sous voies situé entre la rue du Moulin et la ruelle du Tramway, à 4020 Liège (Bressoux) - décision de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA » la fourniture de luminaires (et d'accessoires), leur pose et leur raccordement, sur base des dispositions statutaires auxquelles la Ville de Liège a adhéré en s'associant à cette intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, en particulier la notion de « in house », notamment applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (G.R.D.) purs.

66.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur le paiement de factures relatives à la fourniture de béton préparé nécessaire aux besoins de divers services de la Ville de Liège.

67.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur l'exécution de commandes relatives à la fourniture de diverses catégories de sables et de calcaires concassés nécessaires aux besoins de divers services de la Ville de Liège en application de l'article 60 du RGCC.

68.

Accord-cadre à conclure avec un seul participant en application de l'art. 137 de l'A.r. du 15 juillet 2011 pour la fourniture d'éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques -
marché de fournitures à passer par procédure négociée sans publicité en application de l'article 26 §1 1° a) de la Loi du 15/06/2006 relative aux marchés publics - adoption du cahier spécial des charges prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2017.

69.

Accord-cadre de fournitures par procédure négociée sans publicité, relative aux marchés publics, pour l'acquisition de produits de marquage routier, en deux lots – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

70.

Accord-cadre de services par procédure négociée sans publicité, relative aux marchés publics, pour les prestations de dératisation sur le territoire de la Ville de Liège – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

(MM. Michel PETERS, Jacques MARNEFFE, Raphael MIKLATZKI sortent de séance : 34 présents).

71.

Décision de passer un accord-cadre de fournitures par procédure négociée sans publicité, en application de l'article 26 §1, 1^o, a, de la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics, pour l'acquisition de plaques de rue émaillées, marché à conclure avec un seul participant où tous les termes de l'accord sont fixés dans le cahier spécial des charges conformément à l'art. 137 de l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques – Adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, dressé par les services techniques de la Maintenance des Espaces publics, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2016.

72.

Acquisition de matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie - passation d'un accord-cadre sur catalogue par appel d'offres ouvert - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection.

73.

Accord-cadre par adjudication ouverte, pour la fourniture d'éléments de voirie en béton préfabriqué – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

74.

Le Groupe ECOLO dépose des amendements.

Amendement 1

Article concerné : Article 1 – objet de la concession de service public.

Au deuxième paragraphe, compléter celui-ci comme suit : exploiter à titre de salle de concert les lieux ainsi aménagés. **Les activités de clubbing ne sont pas autorisées.**

Amendement 2

Article concerné : 11.1.1 jours d'ouverture – accessibilité

Ajouter au §2 : Le concessionnaire devra assurer une activité qui correspond au minimum aux activités annoncées dans la proposition **et à l'article 13 de la présente convention.**

Ajouter à la suite du §3 : **La salle de concert fermera à 1 heure du matin de manière à assurer la compatibilité avec l'activité horeca avoisinante et l'insertion dans l'environnement direct résidentiel.**

Amendement 3

Article concerné : 11.1.4. - Débit de boissons et petite restauration.

Ajouter un second alinéa : **En cas de sous-traitance, le concessionnaire sous traitera également la gestion du bar, partie intrinsèque du business model de l'organisation de concert, lorsque ses obligations visées à l'article 13 sont concernées.**

Amendement 4 : 11.6. - REGIME FISCAL

Supprimer : Toutes taxes et impositions quelconques, relatives à la convention, sont à charge du concessionnaire **sauf le précompte immobilier qui est à charge du concédant.**

Amendement 5 : ARTICLE 13 – COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

Ajouter à la fin de l'alinéa premier : Le concédant se réserve le droit de faire surveiller la bonne exécution des prestations du concessionnaire conformément aux prescriptions du présent document, **ainsi que des annexes et du contrat programme liant l'ASBL à la Communauté Française.**

Ajouter un deuxième alinéa : **Le comité d'accompagnement est constitué de l'Echevin en charge de la Culture, du Directeur de l'administration, d'un représentant de la Communauté Française désigné par le département culture et en charge de la gestion des contrats programme ainsi que d'un représentant de chaque groupe siégeant au Conseil communal. Le comité d'accompagnement se réunit une fois par an à l'issue de la programmation annuelle sur base de rapport d'activité annuel par l'ASBL.**

Ces contrôles porteront notamment

- **Le respect des conditions minimales de programmation,**
- **Le respect de la diversité des évènements que e soient en termes de publics touchés ou des organisateurs,**
- **Le respect de l'état des locaux et des équipements,**
- **L'évaluation du positionnement en tant que chaînon manquant entre les petites structures culturelles (La zone, live Club, Hangar, ETC...) et les grosses telles la caserne Fonck ou le Country Hall.**

Les amendements sont rejetés par le Collège.

Les groupes ECOLO et VEGA votent pour, les groupes PS et CDH votent contre et les groupes PTB et MR s'abstiennent.

ADOPTION de la convention spécifiant la concession de services publics en vue de l'exploitation d'un espace de concert au sein de la Sauvenière entre la Ville, concédant, et l'A.S.B.L. Festiv@liège, concessionnaire, rue Auguste HOCK 21 à 4020 Liège

La délibération est adoptée par 24 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

75.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la reliure des actes d'état civil – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

76.

Modification de la composition des Commissions permanentes.

QUESTIONS ORALES

Entend une question orale de Mmes Christine DEFRAIGNE, Diana NIKOLIC et MM. Gilles FORET, Michel PETERS à propos de la situation au port autonome de Liège – recrutement d'un Directeur administratif et financier ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question orale de M. Pierre GILISSEN à propos de l'avenir du théâtre du Trocadéro ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS.

Entend une question orale de Mme Sarah SCHLITZ à propos de la situation du Poiscaille et les intentions du Collège à ce sujet ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

La séance est levée à minuit.

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI

Willy DEMEYER